

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 2 décembre 2021, à 18 h 30, en visioconférence. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

**Sont présents par visioconférence ZOOM :**

M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Mark Wallace, maire de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee  
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
Mme Christine McAleer, mairesse de la ville d'Ormstown  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

**Arrivée tardive:**

M. Mark Wallace, maire de la municipalité de Hinchinbrooke

**Sont également présents :**

M. Pierre Caza, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière

**Absences :**

M. Yves Métras, maire de la municipalité de Franklin  
M. Stéphane Gingras, maire du canton de Havelock  
M. Steve Laberge, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

9620-11-21

Madame Lebrun constate que l'avis de convocation en vue de la tenue de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux élus, le 2 novembre 2021.

Il est proposé par Pierre Poirier,  
Appuyé par Giovanni Moretti, et résolu unanimement, le quorum ayant été constaté, que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Il n'y a aucune personne du public présente lors de l'ouverture de la séance, aucune réservation n'ayant été effectuée tel que requis.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

9621-11-21

Il est proposé par madame Deborah Stewart  
Appuyé par monsieur André Brunette, et résolu unanimement,  
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions générales de l'assemblée. (Maximum 30 minutes)
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2022.
5. Varia.
6. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour. (Maximum 30 minutes)
7. Clôture de la séance.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question reçue.

Monsieur Mark Wallace, maire de Hinchinbrooke, se joint à la rencontre.

4. **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT RELATIF AUX QUOTES-PARTS ET TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2022, ABROGEANT LE RÉGLEMENT 320-2021**

Madame Linda Gagnon donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2022, abrogeant le règlement n° 320-2021 sera soumis au Conseil de la MRC pour adoption.

Le projet de règlement est déposé.

5. **VARIA**

Aucun sujet.

6. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR (MAXIMUM 30 MINUTES)**

Aucun citoyen n'est présent et aucune question n'est soumise.

7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par madame Agnes McKell, et résolu unanimement,  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun  
Préfète



Pierre Caza  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)

9622-11-21